Compte rendu de la CAPD

du 30 janvier 2012

Présents :

- Mr l'Inspecteur d'Académie
- Mme L'IEN adjointe à l'IA
- Mr le Secrétaire général
- IEN des circonscriptions : Château Thierry 1 et 2, Soissons 1, Laon, Chauny, Tergnier, Saint Quentin 1 et 2
- DPE : Messieurs ANGOTTI et GLICA, Mme MISMAQUE
- Représentants des personnels
    - **SNUipp-FSU : TRIOUX Elisabeth - MAZIER Michel - CLAVERE J-P - BREYTON Marjolaine - THEVENIN Fabienne - LAFITON Didier - COLSON Jessica - ALLANIC Hélène - HILY Guillaume - CORNIAUX Michel - LEMAY Brigitte**
    - SE Unsa : HANQUART Nathalie – VARRIER Dominique – VANNIER Monique – VASSAUX Jérôme
    - Snudi FO : BOUIS Olivier – CARON Vincent – TIVAYRAT Angélique – DECLERCK Pauline

Déclarations préalables du : SNUipp/FSU - SNUDI/FO - SE/UNSA

Mr L'Inspecteur d'Académie précise qu'il apportera des réponses aux questionnements communs à nos déclarations quand les questions diverses seront abordées.

Adoption du Procès Verbal du jeudi 10 novembre 2011

Le SNuipp-FSU apporte un rectificatif au procès verbal concernant la titularisation de personnel au poste d'enseignant au centre pénitencier de Laon, rappelant qu'aucune option n'était demandée sur la fiche de candidature.

L'IA répond que si l'option F n'est pas exigible (à vérifier) et qu'aucune indication n'était mentionnée, alors ce personnel sera nommé à TD.

Evaluations Nationales

Le SNUipp demande des précisions sur l'attribution de la prime CE1 et CM2. Certains collègues ayant fait la passation, la correction, la rencontre avec les parents et la saisie des résultats n'ont pas l'intégralité de la prime car certains directeurs ayant transmis les résultats par un mail avec leur clé OTP ont touché une partie de la prime (sans qu'ils l'aient demandée).

L'IA précise que les sommes versées ne seront pas retirées. L'argent concernant ces primes a déjà été versée. Cela dit, les collègues ayant été lésés peuvent prétendre à une régularisation par courrier. Certaines situations étant déjà réglées.

Mouvement interdépartemental informatisé

143 demandes enregistrées + 1 demande tardive : 144 demandes acceptées

6 annulations de demandes

Résultat : 138 demandes pour l'Aisne.

Aucune demande de bonification (+ 500pts) pour raisons médicales ou sociales n'a été effectuée.

Les personnels pourront avoir accès, vérifier éventuellement faire rectifier leur barème dans SIAM entre le 3 et le 8 février inclus.

Pour information : entre les permutations informatisées et les inéat/exéat, le département a perdu en2009/2010 57 personnes et en 2010-2011 52 personnes.

Liste d'aptitude à l'emploi de direction

103 demandes de dossiers

83 dossiers recevables

2 dossiers sont arrivés hors délais

19 dossiers concernaient des candidats dispensés d'entretien

64 personnes ont été convoquées à l'entretien de la commission composée de deux IEN et un directeur d'école dont 25 ont reçu un avis défavorable.

Le SNUipp a rappelé son opposition à la liste d'aptitude pour prétendre à la fonction de directeur d'école et a demandé que tous les collègues soient inscrits sur cette liste sans entretien.

Chaque dossier recevable a été soumis à l'avis de la CAPD.

Sur les avis défavorables, le SNUipp a demandé lecture des comptes-rendus d'IEN et de commission, et demande l'avis favorable de la CAPD.

Comme l'an passé, « le manque d'expérience », « une candidature prématurée », « le manque d'implication », « la méconnaissance des missions du directeur », « le manque de loyauté » sont les arguments avancés par les commissions d'entretien et ont été dénoncés par le SNUipp.

Le SNUipp FSU a fait remarquer qu'un tiers des personnels convoqués (22/64) ont un avis défavorable. Cette augmentation est inquiétante.

L'IA émet trois hypothèses quant à notre remarque :

- Hyp 1 : les jurys deviennent de plus en plus exigeants
- Hyp 2 : la fonction de direction est de moins en moins correctement perçue sans préparation individuelle et les motivations sont davantage personnelles que de fonction
- Hyp 3 : le métier devient de plus en plus complexe

Evaluation des enseignants.

Inspection individuelle : Note de service

L'IA présente sa nouvelle circulaire concernant l'inspection individuelle des enseignants qui reposent sur quatre grands principes déclinés dans la note de service.

Le SNUipp, conjointement avec le SE et le SNUDI-FO, a demandé que les collègues ayant reçu leur avis d'inspection puissent être prévenus du jour exact de la visite de l'IEN une semaine en amont.

L'IA précise que sa note n'exclue pas que L'IEN puisse prévenir du jour et de l'heure s'il le souhaite mais il n'en a aucune obligation.

Depuis cette année, une grille indicative de notation sert de cadre général :

Si la note est dans la grille l'IA valide directement

Si la note est > ou < à la grille L'IA regarde précisément avant validation

Concernant les notes, l'IA précise que la note ne peut pas être augmentée de moins de 0.5. Ce qui n'exclue pas un maintien ou une baisse de note. Dans ces deux cas, prévenez le SNUipp.

Evaluation d'écoles maternelles, élémentaires et primaires= évaluation du système éducatif

Les modalités sont en cours d'élaboration

Le but de ces évaluations est de comprendre et d'avoir une réflexion sur l'entité école (par ex : comprendre pourquoi les effectifs augmentent ou diminuent)

Ces évaluations d'écoles n'ont aucune incidence sur les évaluations individuelles (si vous n'êtes pas inspectés durant cette évaluation).

Dans chaque circonscription, cinq écoles seront choisies en fonction de leurs résultats aux évaluations nationales CE1 et CM2 et évaluées d'ici fin juin

Le SNUipp FSU souligne, sans une certaine ironie, que ces analyses de cas font étrangement penser au concours de chef d'établissement dans le second degré, est-ce un entrainement pour les IEN qui deviendraient chef d'établissement d'EPLE ?

Candidatures à un emploi de direction d'un établissement spécialisé

La réunion de préparation au DDEEAS du 25 janvier a été annulée.

Le nombre de postes vacants dans le département est nul.

Le SNUipp FSU remarque que beaucoup de direction de SEGPA sont occupées par des personnels non titulaires du diplôme.

L'IA répond que Le Réseau des SEGPA n'est pour le moment pas réorganisé. La carte des segpa sera revue, donc pas de poste vacant pour l'instant

Départ en formation de psychologue scolaire

5 demandes et 2 départs

L'avis de la CAPD est de prendre en compte le barème (note + ancienneté générale des services + 1 point par année d'exercice dans la fonction) pour élaborer l'ordre de la liste principale et complémentaire des postulants.

CAPASH

Le Budget départ stage long sera au mieux à la même hauteur qu'en 2010 - 2011

A la demande du SNUipp, l'IA nous a communiqué les résultats sur 3 ans des différents CAPASH.

S'il y a suffisamment de candidats option G (groupe de 5 au moins) la formation pourrait se faire sur Laon et serait ainsi moins coûteuse

Départs en retraite

2009 : 73 départs

2010 : 100 départs

2011 : 96 départs

2012 : 55 dossiers en cours au 24 janvier

Recrutement des contractuels :

Concernant les remplacements, le département connaît un déficit de 46 personnes. Actuellement un certain nombre de ZIL et brigades sont bloqués sur poste pour une longue durée, mais les besoins de remplacement persistent, par conséquent, l'IA a décidé de recruter des contractuels.

Ces contractuels sont recrutés, soit :

- Sur la liste des admissibles au CRPE mais non admis : 81 personnes contactées, 32 refus, 7 personnes retenues
- par le biais de pôle emploi (une licence ou un niveau maîtrise demandé) : 5 convocations pour entretien, 2 absents et 2 retenus

Les contrats sont d'une durée de 2 à 6 semaines (de vacances à vacances) pour effectuer des remplacements de courtes durées. (Cadre ministériel)

Si ces personnes donnent satisfaction, elles seront prioritaires pour de nouveaux contrats.

Bien que le SNUipp est mis en garde l'IA depuis 2 ans d'une pénurie d'enseignants engendré par la suppression de poste et le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, l'Inspection Académique n'en a pas tenu compte et choisissent d'avoir recourt aux recrutement de contractuels

Mouvement des personnels :

L' IA informe qu'il suivra la circulaire qui préconise une seule saisie de vœux et que le calendrier sera avancé.

En tout état de fait, ce mouvement à une seule phase avec voeux géographiques a pour objectif de nommer le maximum de personnes à titre définitif et non pas de satisfaire la demande de mutation des personnels.

La circulaire du mouvement devrait paraitre avant avril (juste après les vacances de février)

Un groupe de travail sur les priorités mouvement est prévu le 21 février. Concernant les priorités cartes scolaires l'IA propose des points supplémentaires. Le SNUipp maintient sa volonté de garder ce qui préexiste, c'est à dire la priorité sur tout poste équivalent ou inférieur, renouvelable 1 an.

Le serveur sera ouvert 15 jours pleins

La circulaire précise 30 vœux maximum- Les postes publiés sont les postes vacants ou susceptibles de l'être.

Les postes à profils seront connus et pourvus avant le mouvement afin que les supports libérés apparaissent au mouvement.

Des groupes de travail seront mis en place sur les postes à profils.

Sur le problème des postes d'école primaire étiquetés maternelles ou élémentaires, Mr Angotti propose qu'un message s'affiche « école primaire » pour alerter les collègues si c'est possible techniquement.

Le SNUipp FSU demande qu'un signal apparaisse également pour les écoles situées en éducation prioritaire mais aussi pour les écoles faisant partie d'un ECLAIR

Concernant les points ZEP : L'IA en rappelle les grands principes et ce point sera travaillé lors du prochain groupe de travail.

Etat du remplacement

Dès novembre, un outil de recensement hebdomadaire a été mis au service des secrétaires de circonscription :

Sur 2312 classes dans le département :

Novembre 2,15% des demi-journées non remplacées

Décembre 2,22% des demi-journées non remplacées

Janvier 4,09% des demi-journées non remplacées

Du 2 septembre au 21 octobre : 5% de journées non remplacées

L'outil sera affiné pour avoir par circonscription l'état du remplacement

ISSR

Le logiciel ARIA, qui gère l'ISSR, a été difficile à mettre en place. Il sera opérationnel à la rentrée 2012 et l'ISSR sera versée mensuellement.

Le SNUipp FSU demande qu'une avance soit faite en septembre. Cela semble impossible car le règlement s'effectue sur service fait. Toutefois, il est envisageable que le paiement de l'ISSR de septembre apparaisse sur la paye d'octobre pour ainsi réduire le délai de payement.

Le SNUipp FSU demande une plus grande transparence sur le calcul de l'ISSR car Les collègues ont du mal à vérifier l'adéquation entre sommes perçues et service fait.

IA : Nous allons regarder s'il y a une possibilité d'améliorer le service

Autorisation d'absence : Rendez-vous médical chez un spécialiste

L'IA précise que sur la demande d'autorisation d'absence figure l'urgence du rendez-vous ou que le spécialiste ne consulte pas le mercredi, il ne demande, en aucun cas, de précisions médicales.

Elèves en situation de handicap

Le SNUipp demande qu'il y ait une attention particulière en ce qui concerne les effectifs des classes qui accueillent des élèves en situation de handicap.

L'IA rappelle la loi de 2005 : tout élève est scolarisable.

Concernant la carte scolaire, l'IA regarde les effectifs au 10 janvier et projette les effectifs à la rentrée suivante. Il regarde le nombre de postes dans l'école. Si moyenne < 26 élèves par classe alors étude de l'école. Concernant un traitement particulier (sortir du champ d'étude des écoles à 25,5 de moyenne par exemple) il faut pour cela s'adresser aux IEN.

Toute école est susceptible d'accueillir des élèves en situation de handicap, par conséquent, l'IA traitera de la même façon toutes les écoles selon son mode de calcul, pour éviter toute discrimination.

Le SNUipp rappelle toutefois des situations très difficiles où des enfants en situation de handicap sont parfois scolarisés dans des classes à 30 élèves. Le SNUipp insiste sur le rôle essentiel de la maternelle qui décèle et de surcroît à la lourde charge d'en informer les parents, puis accueillir l'enfant sans aucune aide.

Outre les situations de handicap certains PAI peuvent aussi être très lourds.

Ordre de mission / animation pédagogique

L'IA distingue les animations pédagogiques optionnelles et animations pédagogiques obligatoires. Concernant les animations dites obligatoires, il demande à ses IEN qu'elles aient lieu sur le secteur de collège. Certains IEN délivrent des ordres de mission sans frais. L'IA soutient ses IEN.

Commission de réforme

Le SNUipp étant majoritaire aurait pu obtenir les 4 places en commission de réforme, 2 titulaires et 2 suppléants. Par souci de représentativité et d'un point de vue unitaire, le SNUipp a fait le choix de laisser une place de titulaire et une de suppléant pour le SE-UNSA et le SNUDI-FO.

La CAPD a désigné pour le SNUipp-FSU : Brigitte Lemay titulaire et Hélène Allanic suppléante.